



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE  
ET POPULAIRE



Au service  
des peuples  
et des nations

## Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

**Projet :** Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

### I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	<b>Expert national en inventaire et en protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (EN2)</b>
<i>Référence :</i>	IC001/2017
<i>Type de contrat :</i>	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
<i>Durée du contrat :</i>	16 semaines
<i>Durée de la mission :</i>	16 semaines réparties sur 48 mois
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie)
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible.
<i>Superviseur:</i>	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national en inventaire et en protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, collabore activement avec le Coordonnateur National du Projet (CNP) et le conseiller technique du projet.

### II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées, en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de ressources additionnelles pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des RG et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large consultation avec les parties prenantes, devant faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre rapide et efficace de la loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage des avantages (APA), conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. Le contrat d'un an renouvelable sera fondé sur les résultats et sur une évaluation positive des résultats du titulaire. Les conditions d'emploi dépendront du type de contrat proposé.

### III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

L'expert national en inventaire et en protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (EN2), recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, et en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du Projet et le Conseiller Technique du Projet aura des tâches techniques (100%)

#### **Objectifs :**

Le consultant joue un rôle central dans l'équipe de consultants au regard du rôle et des droits des communautés locales et de la protection des connaissances traditionnelles associées aux RG dans le cadre de l'APA. Remplit un rôle d'interlocuteur dans les processus sous-nationaux et nationaux de consultation pour toutes les activités pertinentes dans le cadre du projet afin de bien définir le rôle des communautés locales et la place des CTA aux RG.

#### **PRINCIPALES TACHES**

Expert national en inventaire et en protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (EN2), recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet et travaille en étroite collaboration avec le Coordinateur National du Projet et le Conseiller Technique du projet. Il devra :

- S'assurer que les connaissances traditionnelles soient prises en considération dans la conception des activités de planification annuelles et de mise en œuvre du projet ;
- Évaluer les dispositions pertinentes concernant les droits des communautés locales tels qu'ils sont précisés dans la constitution, la législation et les réglementations spécifiques ;
- Identifier et documenter les connaissances traditionnelles, y compris les lois et règles coutumières pour l'accès, sous réserve de l'accord des populations locales concernées ;

- Créer à partir de cette documentation une base de données sur les CT relative à l'APA (bibliothèque numérique) ;
- Étudier la faisabilité de la mise en place de systèmes *sui generis* pour la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;
- Organiser des ateliers sur le système de protection des CT, incluant les procédures du CPCC et des CCCA et recueillir l'avis des parties prenantes sur le système proposé ;
- Finaliser les composantes du système proposé ;
- Elaborer des lignes directrices sur les CT, notamment en matière d'accès aux CT, et les structures définies à tous les niveaux ;
- Participer aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des communautés, des Ministères pertinents, des parties prenantes et des agences ;
- Participer aux activités de renforcement des capacités et à l'expertise des communautés en matière de négociation ;
- Assister les communautés cibles dans la préparation et la mise en œuvre des plans de développement en rapport avec l'APA, suivre leur exécution et tenir le DNP informé de l'avancement et des questions/problèmes soulevés ;
- Participer aux réunions et ateliers organisés dans le cadre de ce projet ;
- Contribuer aux actions de renforcement des capacités et à l'expertise des communautés locales en matière de négociation ;
- Contribuer à la concertation et la validation du projet de loi et des textes d'application pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en tenant compte des analyses législatives, institutionnelles et des recommandations des partenaires ;
- Contribuer à l'élaboration d'un accord-modèle public-privé, adapté au contexte national, en tenant compte des droits des communautés locales ;
- Travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du Projet et les autres membres de l'équipe ;
- Contribuer à la préparation du rapport final du projet.

#### IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)

- Inventaire des utilisateurs actuels et potentiels et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, y compris les utilisations spécifiques ;
- Document de synthèse sur les DPI algériens et la législation environnementale au regard des DPI des communautés locales ;
- Document de synthèse sur les connaissances traditionnelles et locales au regard des produits régionaux en Algérie ;
- Contribution à l'élaboration d'accord-modèle public-privé adapté au contexte national ;
- Elaboration de recommandations et participation aux activités de renforcement de capacités en matière de négociation-
- Création, à partir de la documentation existante, d'une base de données sur les CT relative à l'APA (bibliothèque numérique) ;
- Etude et faisabilité de la mise en place de systèmes *sui generis* pour la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;
- Document sur les lignes directrices pour la protection des connaissances traditionnelles et les mesures d'accès appropriées.
- Contribuer à la préparation du document final.

#### V. COMPÉTENCES

##### **COMPÉTENCES PRINCIPALES**

- De préférence un doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en anthropologie ou en sociologie rurale, avec une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena, et des droits de l'homme ;
- Une expérience confirmée dans la relation avec les populations locales et les études des connaissances traditionnelles locales ;
- Implication dans les discussions liées à l'APA et la protection des CT, et des interactions avec les ONG locales ;

- Expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) ;
- Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ; connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA. Une expérience préalable dans le Protocole de Nagoya est un atout.

## VI. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	Doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en anthropologie ou en sociologie rurale, avec une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena, et des droits de l'homme.
<i>Expérience:</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience professionnelle internationale avérée en matière de gestion et de protection des ressources génétiques et des CTA et des processus d'APA, acquise tant dans l'élaboration de politiques en la matière que dans le travail de terrain ;</li> <li>- Une expérience confirmée dans la relation avec les communautés locales et les études des connaissances traditionnelles locales ;</li> <li>- Implication dans les discussions liées à l'APA et la protection des CT, et des interactions avec les ONG locales ;</li> <li>- Expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) ;</li> <li>- Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ; connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA. Une expérience préalable dans le Protocole de Nagoya est un atout.</li> <li>- Une bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya, du Protocole de Carthagène, et de la protection des CTA est un atout.</li> </ul>
<i>Langues:</i>	La parfaite maîtrise de l'arabe et du français est requise et la connaissance de tamazight et de l'anglais est un atout.

## VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

### **OFFRE TECHNIQUE**

- o CV ou P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- o Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé.

### **OFFRE FINANCIÈRE**

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. L'offre doit être exprimée Dinars algériens.

NB. Les frais de participation aux travaux d'ateliers prévus par le projet sont à la charge du projet.

## VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

### **A. ÉVALUATION TECHNIQUE**

<b>Critère technique</b>	<b>Note</b>	
1	Doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en anthropologie ou en sociologie rurale, avec une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena, et des droits de l'homme.	15
2	- Une expérience confirmée dans la relation avec les populations locales et les études des connaissances traditionnelles locales ;	35

	- Une expérience dans les discussions liées à l'APA et la protection des connaissances traditionnelles et des interactions avec les ONG locales ; - Une expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes). <b>Présenter les justifications nécessaires.</b>	
3	- Une expérience préalable dans le protocole de Nagoya.	15
4	- La connaissance et la compréhension des décisions et processus de l'APA	5
Total		70

#### **B. ÉVALUATION FINANCIÈRE**

- Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante :  **$NF = 100 \times Fm / F$**  (F étant le prix de l'offre financière).

- Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG).

- Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

#### **VIII. DÉPÔT DES CANDIDATURES**

- Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur candidature en indiquant la référence à l'adresse suivante : **procurement.project.dz@undp.org 30 jours après la publication de cet avis.**
- *Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.*